



COMMUNE DE MASSONGY Haute-Savoie

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à vingt heures du Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 25 octobre 2018 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. François ROULLARD, Maire.

Présents : François ROULLARD, Julien TEIXEIRA, David ABBEDECAROUX, Muriel ARTIQUE, Denise EVRARD, Christelle PORTIER, Delphine MIGLIERINA, Henri-Pierre SIMON

Absents excusés : Jacques FONTAINE a donné pouvoir à Delphine MIGLIERINA, Nicolas BURLET, David ABBEDECAROUX quitte la séance à 20h15

Absent : Johan MENAIS

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 11 ; ayant délibéré : 9

Secrétaire de séance : Muriel ARTIQUE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- Lettres de remerciements

FINANCES

- Point financier sur le budget 2018
- Annulation de la délibération fixant un nouveau tarif de concession au cimetière
- Location du local commercial
- Bâtiment Quincy
- Demande de subvention exceptionnelle

URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point sur le dossier

PERSONNEL

- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 74

INTERCOMMUNALITE

- Compte-rendu des Conseils Communautaires du 25 septembre et du 30 octobre 2018
- Compte-rendu Comité Syndical des Eaux Moises et Voirons du 23 octobre 2018
- Point sur la vidéo-surveillance

VOIRIE – RESEAUX

- Travaux d'aménagement du Vion et de la Bévière
- Route de Prailles
- Parking du lavoir route de l'Eglise

QUESTIONS DIVERSES

- Résultat de l'enquête sur la modification des repas au restaurant scolaire
 - 11 novembre 2018 – repas des anciens – distribution des colis de Noël – Vœux du Maire.
-

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 30 août 2018 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce document avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
☞ **DECIDE** d'approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 août 2018.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22/04/2014 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire et à ses adjoints.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
☞ **DECIDE** de prendre acte de la décision prise, listée ci-dessous.

DECISION DU MAIRE n°2018-22 : Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption par substitution sur plusieurs parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par la délibération du Conseil Municipal du 22/04/2014,

Vu le courrier du Conseil Département 74 reçu en mairie le 10 août 2018 contenant une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), enregistrée sous le numéro DIA07417118B0032,

Considérant que ladite DIA concerne des parcelles cadastrées section D n°910, 924 et 953, au lieudit Le Mont du Bourg.

DECIDE

De renoncer à l'exercice du droit de préemption par substitution pour les parcelles désignées ci-dessus.

LETTRE DE REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements de l'association CARCAJOU et de l'école ST-François de Douvaine pour le versement de la subvention annuelle.

FINANCES

POINT FINANCIER : APPROBATION DE DEUX DEVIS

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis : l'un de la société COLAS de 4 363.20 € TTC pour des bouchages de trous sur la voirie et l'autre de la société LEMAN TP de 3318.00 € TTC pour la création de grilles d'eaux pluviales, route de Sous-Etraz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **Accepte** ces deux devis,

↳ **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2018,

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET AU DEUX COMPTABLES PUBLICS AU TITRE DE LA GESTION 2018

En application de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982, du décret n°82-979 du 19 Novembre 1982 et de l'arrêté interministériels du 16 Décembre 1983, une indemnité de conseil peut être attribuée au Receveur municipal en contrepartie de prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Pour l'exercice 2018, M. Yves Depeyre et Mme Chantal PELLETIER (qui a remplacé M. DEPEYRE au mois de juin 2018), Receveurs Municipaux, demandent l'attribution de cette indemnité. Cette indemnité peut être revue chaque année par délibération motivée et en tout état de cause lors du changement de comptable public.

Considérant que les deux Receveurs Municipaux remplissent les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, l'indemnité peut être servie à chacun d'eux, pour un montant de 229.53 € pour M. DEPEYRE et de 321.33 € pour Mme PELLETIER, soit une indemnité total de 550.86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **Accepte** le versement de l'indemnité aux deux Receveurs Municipaux à hauteur de 550.86 €, décomposée de la façon suivante : 229.53 € pour M. DEPEYRE et 321.33 € pour Mme PELLETIER,

↳ **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2018,

↳ **Autorise** le Maire à signer tout document à intervenir.

ANNULLATION DE LA DELIBERATION N°2018-047 FIXANT UN NOUVEAU TARIF DE CONCESSION AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux observations de la Sous-Préfecture, il y a lieu de retirer la délibération n°2018-047 du 28 juin 2018. En effet, le nouveau tarif fixé dans le zonage prévu ne peut pas être appliqué car dans ce zonage, les espaces inter-tombes ne peuvent pas être vendus. Il faudrait que ce zonage soit prévu pour accueillir des espaces funéraires doubles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **DECIDE** de rapporter cette délibération et demande qu'un règlement de fonctionnement du cimetière soit mis en place rapidement et que les zones de concessions redéfinies.

Location du local commercial : Point sur le dossier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HALPADES a été contactée pour leur demander une baisse du montant du loyer.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la coiffeuse de Sciez qui va faire des travaux dans son salon et qui demande par courrier si la commune peut lui louer pour le mois de janvier, le local de Massongy. Si celui-ci est toujours disponible, le Conseil est d'accord pour lui louer à titre précaire, le local de Massongy.

Bâtiment QUINCY

Monsieur BERNARD, Inspecteur du service des Domaines viendra mercredi 7 novembre 2018 à 10h00 pour procéder à l'évaluation d'une partie de la propriété de QUINCY appartenant à l'association Diocésaine d'Annecy Cette partie est destinée à être rachetée par la Commune. Le Conseil Municipal sera le moment venu saisi pour décider ou non de cette acquisition.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA MALLE AU GRENIER

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association La Malle au Grenier qui sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle pour la participation aux frais de chauffage des locaux du théâtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et une abstention (Julien TEIXEIRA),

↳ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000.00 € à l'association La Malle au Grenier,

↳ **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : point sur le dossier.

Suite à la réunion du jeudi 25 octobre qui s'est tenue en mairie, un document va être adressé au cabinet Epode sur les propositions des zones à construire à intégrer au PLUi. La validation de ce document devrait être réalisée avant la fin 2019.

PERSONNEL COMMUNAL

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service. Le contrat de groupe avec la société SOFAXIS arrive à échéance au 31/12/2018. Un nouveau marché a été lancé par le Centre de Gestion 74. C'est la société SIACI Saint-Honoré/Groupama qui a été retenue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante : durée du contrat de 4 ans (date d'effet du 1^{er} janvier 2019) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Conditions : Formule de franchise 10 jours au taux de primes de 5.29 % (taux actuel SOFAXIS : 5.45 %).

A ce taux, il convient d'ajouter les frais de gestion au taux de 0.16 % du traitement brut indiciaire brut assuré pour les agents CNRACL.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL.

Conditions : Formules de franchise 10 jours au taux de primes de 0.91 % (taux actuel SOFAXIS : 0.91 %).

A ce taux, il convient d'ajouter les frais de gestion au taux de 0.07 % du traitement brut indiciaire brut assuré pour les agents IRCANTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **Décide** d'adhérer au contrat groupe assurance des risques statutaire selon la proposition faite ci-dessus.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive et au service de prévention des risques professionnels associée à l'intervention du psychologue du travail du CDG 74

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 74 arrivera à son terme le 31 décembre 2018. Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie dans le cadre du service proposé aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **Décide** le renouvellement des conventions énumérées ci-dessus pour la période du 01/01/2019 au 31 décembre 2022 et autorise ou le Maire à conclure la convention.

INTERCOMMUNALITE

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018 et du 30 octobre 2018 : Les principaux points suivants ont été traités : Un emprunt a été garanti pour l'IME APEI THONON et du CHABLAISL – Approbation de la modification du PLU d'Anthy-sur-Leman et de Perrignier – Le prêt à taux zéro (PTZ du Bas-Chablais) – Le règlement intérieur des transports – Acquisitions de parcelles sur les ZAE de Vongy et d'Excenevex – Présentation du site internet de Thonon Agglomération – Révision statutaire n°1 – L'intérêt communautaire et la définition de la compétence action sociale – Le versement de fonds de concours aux communes membres de Thonon Agglomération – Attribution d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de la voie verte Via Rhôna, tronçon d'Yvoire – extension de la ZAC des Niollets – Adhésion au service médecine de prévention du centre de gestion de la Haute-Savoie...

Vous pouvez trouver tous les comptes-rendus du Conseil Communautaire sur le site de <http://www.thononagglo.fr/>.

Compte-rendu du conseil syndical du SYMAGEV du 25 juin 2018 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des principaux points ont été traités : L'approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017 du Syndicat – la modification du siège social du SYMAGEV – La modification du prix des nuitées caravanes pour la période hivernale – la consultation pour les marchés de

travaux pour la réalisation des terrains familiaux de Maxilly, Armoy et Massongy – La mise en œuvre de la TVA pour les aires d'accueil (détermination des taux, mentions des factures) – Mise à jour de la tarification applicables aux gens du voyage : aire d'accueil, terrain familial et grand passage.

Compte-rendu du Comité Syndical des Eaux Moises Voiron du 23 octobre 2018 : Les principaux points suivants ont été traités : Le débat d'orientation budgétaire 2019 – Réalisation d'un prêt pour le financement des travaux – L'indemnité du receveur municipal – L'adhésion à la Médiation de l'Eau – La modification du tableau des emplois – Le régime indemnitaire du personnel – Acquisition des parcelles pour le périmètre de protection du captage des Salées à Fessy.

Point sur le dossier de vidéo protection :

Monsieur le Maire a reçu le bureau d'études « Thevenet Consultants) spécialisé dans ce domaine. Monsieur le Maire a formalisé les besoins en sécurité de la commune en lien avec le diagnostic de la Gendarmerie. Une visite des différents sites a été effectuée afin que le cabinet Thevenet propose les solutions techniques appropriées.

VOIRIE - RESEAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VION ET DE LA BEVIERE : CREATION D'UN SENTIER LE LONG DE LA BEVIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux d'aménagement du Vion et de la Bévière, financés par Thonon Agglomération vont commencer prochainement. A l'occasion de ces travaux, la commune peut saisir l'occasion de créer un sentier le long de la rivière. Un plan est distribué à tous les conseillers présents. Ce sentier permettrait de relier la sortie du village, route de Chevilly au terrain de camping en sécurisant les piétons qui marchent actuellement le long de la route et d'accéder à d'autres itinéraires de randonnée. Pour cela la commune devra acquérir une partie des terrains au bord de la rivière. Les travaux de réalisation du sentier seront financés sur le budget des travaux. Si le Conseil valide ce projet, un dossier sera constitué par Thonon Agglomération. Seul l'entretien du sentier sera ensuite à la charge de la commune. Monsieur le Maire soumet ce projet au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
✎ **APPROUVE** ce projet de création d'un sentier le long de la Bévière. Un dossier sera donc constitué par Thonon Agglomération et les propriétaires concernés seront contactés.

Route de Prailles : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la Directrice de la SAFACT concernant le rachat des parcelles de terrain incorporées à la voirie communale. Le rachat pourrait se faire pour l'euro symbolique. Compte-tenu des disparités de traitement des différents propriétaires lors des travaux, le Conseil souhaite que ce dossier soit revu avec plus de précision. Monsieur le Maire est chargé de la suite de ce dossier. Un avis sera demandé à titre informatif à l'inspecteur des Domaines lorsqu'il viendra pour le dossier de Quincy.

Parking du Lavoir, route de l'Église : Monsieur le Maire indique que le Cabinet de géomètres Canel-Saliba vient de faire parvenir en mairie le quantitatif prévisionnel des travaux d'aménagement du parking. Le coût des travaux est estimé à 79 385.40 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Restauration scolaire : Résultats du sondage concernant les repas

104 familles contactées

Retour à 4 composantes : 31 familles

Pour les 5 composantes : 21 familles

Réponses : 52

Le conseil Municipal prend connaissance de ses résultats. Une décision sera prise après la présentation de ses résultats au conseil d'école du jeudi 15 novembre 2018.

Bulletin municipal : Le bulletin municipal a été distribué par la Poste, quelques boîtes aux lettres ont été oubliées. Un point sera fait avec La Poste.

11 novembre : Le rendez-vous est fixé à 10h15 au monument aux Morts et une exposition sur la guerre a été préparée à la salle des fêtes par l'association du Patrimoine.

Repas des anciens : Il aura lieu à la salle des fêtes, le dimanche 2 décembre 2018.

Distribution des colis de Noël : Ils seront normalement livrés vers 15 novembre et distribués ensuite aux personnes âgées.

Vœux du Maire : La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 4 janvier 2019 à 19h00, à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h00.

Vu par Nous, François ROULLARD, Maire de la Commune de MASSONGY, pour être affiché le 09 novembre 2018 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
François ROULLARD,

